

## La critique d'espace public : dire le politique du projet de paysage

*The Critique of the Public Space: Describing the Politics of Landscape Projects*

Collectif Critique et projet de paysage

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/20958>

DOI : [10.4000/paysage.20958](https://doi.org/10.4000/paysage.20958)

ISSN : 1969-6124

### Éditeur :

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Agrocampus Angers

### Référence électronique

Collectif Critique et projet de paysage, « La critique d'espace public : dire le politique du projet de paysage », *Projets de paysage* [En ligne], 24 | 2021, mis en ligne le 20 septembre 2021, consulté le 01 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/20958> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.20958>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2021.



La revue *Projets de paysage* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# La critique d'espace public : dire le politique du projet de paysage

*The Critique of the Public Space: Describing the Politics of Landscape Projects*

Collectif Critique et projet de paysage

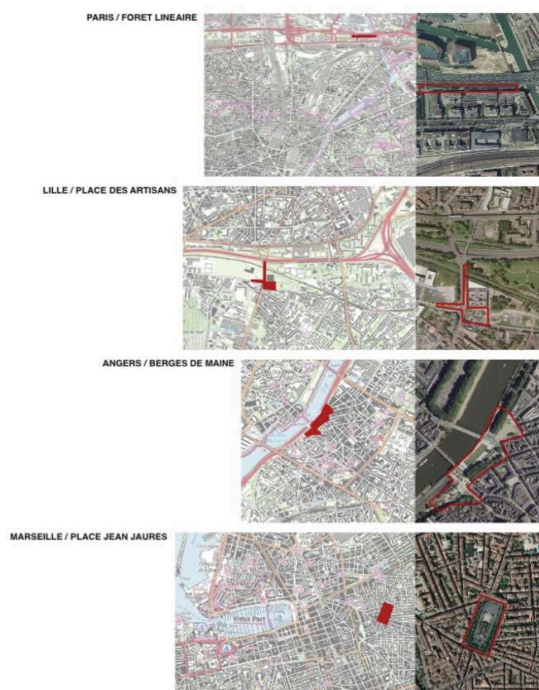
---

- 1 L'activité critique est souvent considérée comme nécessaire au bon fonctionnement démocratique qui suppose des citoyens correctement informés et capables de construire leur propre point de vue (Foucault, 1978). L'augmentation de cette compétence critique va de pair avec l'installation d'un désir de débat qui ne se confond pas toujours avec une perspective de conflits, quand bien même elle poursuivrait le projet d'une reformulation des modalités de l'expertise et de la décision. L'espace public est le lieu même de formation de l'expression critique, constitué au moment où, à la faveur de la modernité, le débat politique gagne des couches plus étendues de la société (Habermas, 1998). De ce point de vue, toute production d'espace public est une production politique, en sorte qu'analyser l'une, c'est approcher l'autre. Or, depuis quelques décennies, le paysage est devenu l'un des arguments de projets d'espaces publics censés introduire la nature en ville, s'inscrire dans la dimension mémorielle des territoires et nouer des liens avec son étendue et ses horizons. La critique de projets d'espaces publics ouvre un cadre de compréhension pertinent de la dimension politique du projet de paysage.
- 2 Il devrait aller de soi que l'aménagement de l'espace public, précisément parce qu'il est public, se trouve concerné par la critique. Or paradoxalement, elle semble lui échapper : la presse professionnelle diffuse des recensions à visée essentiellement promotionnelle<sup>1</sup>, et les écoles et les universités produisent une critique savante dont les modalités d'expression et de diffusion réduisent son écho sur le débat démocratique<sup>2</sup>. C'est pour tenter de dépasser ces obstacles que notre collectif a initié une recherche sur la critique d'espaces publics, entendus comme des lieux accessibles à tous, spécifiés par la diversité des comportements, des activités et des usages qu'ils accueillent ou rendent possibles, même temporairement, et constituant donc un espace *politique* dans les deux sens du terme : *le* politique comme confrontation à autrui et *la* politique comme expression d'un pouvoir. Le réseau « Critique et projet de paysage » veut cerner les

modalités épistémologiques et les fins scientifiques, pédagogiques et opérationnelles de l'exercice de la critique des projets d'espaces publics, et particulièrement des projets de paysage. L'espace public n'est donc pas posé ici comme le seul produit d'un fait social mais comme l'objet d'une création volontaire et professionnelle, ou encadrée par des professionnels. Les cas étudiés sont donc des espaces qui ont été ou sont encore l'objet d'un projet (Blanchon, 2016), que celui-ci soit construit au sein de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'usage.

- 3 Cette option conditionne fortement les matériaux mobilisés ici pour comprendre les intentions, cadres opératifs et péripéties des démarches de projet, approchées par le biais du relevé des espaces produits (situations, formes, ambiances, usages, représentations), par l'entretien avec les acteurs concernés ou l'analyse des documents qui jalonnent la production de l'espace. La démarche du réseau a reposé sur quatre sessions de terrain d'une journée consacrées chacune à une dimension de l'investigation critique, sur un projet de paysage à chaque fois différent (tableau 1). La première a concerné le rapport que la critique entretient avec l'expérience du *terrain*, à partir du cas de la Forêt linéaire au nord de Paris. La deuxième session a questionné le rapport aux *acteurs du projet* à partir de l'aménagement de la place des Artisans, au sud de Lille. La troisième s'est penchée sur la mobilisation de la notion d'*ambiance* autour de l'opération Cœur de Maine à Angers. La dernière a questionné le *rapport au politique* avec le projet en cours de la place Jean-Jaurès à Marseille. Si la dimension politique n'a donc été explicitement considérée que sur ce dernier terrain, la sédimentation des expériences antérieures a permis d'identifier certains aspects récurrents de la manière dont la dimension politique transparaît dans les projets d'espace public et dont elle peut être appréhendée par la critique. C'est à cette relecture au prisme du politique de la démarche de notre réseau que le présent article s'attache afin de dégager quelques repères susceptibles d'armer une lecture politique du projet de paysage. Pour y parvenir, nous présenterons d'abord sommairement les quatre projets étudiés en nous efforçant de les installer dans un cadre analytique commun, puis nous dégagerons de l'analyse des projets qui les ont mis en forme deux dialectiques qui structurent leur lecture critique : la dialectique du programme et du lieu, et celle de l'étendue et des usages.

Figure 1. Les quatre espaces publics étudiés



À droite : une vue satellitaire à même échelle ; à gauche : site élargi (même échelle, sauf Paris).

Source : Géoportail.

## Quatre projets de paysage pour sonder la production paysagiste d'espace public

- 4 Les différences importantes entre les quatre projets sur lesquels se fonde notre enquête interdisent une montée en généralité autre que purement hypothétique à ce stade, mais permettent de baliser une typologie commune aux projets paysagistes d'espaces publics autour de trois catégories : l'espace public en tant que *programme*, en tant que *lieu* et en tant qu'*étendue*. Tout projet d'espace public mobilise au moins ces trois catégories, bien lisibles d'ailleurs dans les cahiers des charges qui les configurent.

### L'espace public en tant que programme

- 5 Dès lors qu'on l'envisage en tant que projet, et donc comme effet d'une action volontaire, anticipée et planifiée (Boutinet 1990, 2001), l'espace public résulte d'un programme. Il s'agit d'établir les conditions d'un partage de l'espace au minimum pacifique et si possible convivial entre des groupes et des individus dont les besoins, intérêts et motivations diffèrent. L'espace public résulte d'une décision politique portée le plus souvent en Europe par la puissance publique. Or, les projets que nous avons étudiés décrivent un gradient d'intensité programmatique assez continu.
- 6 À Marseille, le projet de restructuration de la Plaine concerne un espace public préexistant, largement identifié et approprié : ici, l'espace public n'est pas à créer, mais

à conforter à partir du constat dressé de son altération par la maîtrise d'ouvrage. En 2010, la ville de Marseille a confié à la Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise (Soleam) la réalisation de l'opération dite « grand centre-ville ». Cette opération avait pour objet un renouvellement urbain et une requalification du centre-ville incluant la place Jean-Jaurès, identifiée comme un élément moteur entre trois arrondissements. Cette place accueillait des marchés journaliers fréquentés par des habitants venus de toute la ville. C'était aussi un vaste espace de stationnement, un lieu de rencontres et de jeux.

- 7 À Angers, le projet Cœur de Maine a opéré depuis quelques années une restructuration importante des espaces publics en bordure de la Maine, cherchant à relier centre-ville et rivière, séparés par une autoroute urbaine construite à la fin des années 1970. Le programme a porté sur quatre modifications majeures dans le centre-ville : un tramway qui franchira bientôt la Maine sur un nouveau pont accessible aux piétons et cyclistes ; l'aménagement d'une aire de jeux au pied de la montée Saint-Maurice menant à la cathédrale ; la transformation de la place de la Poissonnière, ancien parking à ciel ouvert en mail de platanes ; et une esplanade engazonnée sur une dalle qui recouvre l'autoroute urbaine sur environ 300 m.
- 8 À Lille, le projet d'aménagement de la place des Artisans investit des espaces dont le caractère public était peu affirmé. L'installation de la Cité des métiers en 2019 a été le moteur du renouveau. Le bâtiment d'un blanc immaculé, de 80 m de côté, est une pièce maîtresse du renouvellement urbain de Lille sud. Il est implanté dans la ceinture d'infrastructures qui borde le centre-ville, sur un nœud articulant le faubourg d'Arras, dans le quartier populaire et pauvre de Lille sud, avec le boulevard périphérique sud et le réseau de métro, au milieu d'un ensemble hétéroclite d'espaces de passage bruyants.
- 9 À Paris enfin, le programme de la Forêt linéaire introduit l'espace public sur un espace généralement considéré comme impropre : les abords immédiats du boulevard périphérique. L'idée d'une forêt linéaire et les images qui y sont alors associées, montrant le périphérique qui évolue dans un épais bourrelet boisé, apparaissent dès le début des années 2000 dans le Grand Projet de renouvellement urbain (GPRU) du Nord-Est de Paris<sup>3</sup>. Renouant avec l'intention de créer une ceinture verte sur la zone *non aedificandi*, les concepteurs imaginent une forêt pour raccorder le territoire parisien avec celui de la banlieue<sup>4</sup>. L'ambition est de créer un corridor écologique et une structure d'espaces publics à l'échelle du périphérique. À l'intérieur de ce parc linéaire, il est prévu que la forêt se développe de part et d'autre du périphérique sur 3 km entre la porte de la Chapelle et celle de la Villette sur une surface d'environ 24 ha. Le GPRU Paris Nord-Est modifie profondément ce quartier populaire : passage du tramway, création d'une gare de RER et transformation des entrepôts McDonald's en logements. La ZAC Claude Bernard participe de ces transformations : sur d'anciens terrains délaissés, sont implantés une école, des logements, un Ehpad, un pôle de loisirs, des équipements et 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

## L'espace public en tant que lieu

- 10 De même qu'il est nécessairement porté par un programme, tout projet d'espace public investit un lieu, c'est-à-dire une portion de territoire accueillant un ensemble d'usages et de pratiques sociales, motivés par une histoire, des cadres morphologiques et des imaginaires culturels préexistants. Ce projet peut s'appuyer sur des espaces publics

préexistants comme à Marseille, les faire émerger d'une situation jugée favorable comme à Angers, les introduire *ex nihilo* sur les marges d'un quartier densément peuplé comme à Lille, ou sur des espaces *a priori* inappropriés mais concernés par de vastes opérations d'aménagement comme à Paris. Ce qui fait espace public ici n'est plus l'intensité de la volonté politique, mais un contexte écologique, social et culturel avec lequel le programme devra composer.

- 11 Les cas d'étude présentent des situations contrastées, que révèle en grande partie leur position dans les tissus urbains. La Plaine, à Marseille, est un espace public de faubourg, constitué sur le territoire des anciens remparts, à l'écart du centre-ville mais sans que de fortes ruptures l'en séparent (à 500 m de la Canebière et à 1 km du vieux port). Les bords de Maine à Angers entretiennent le même rapport de proximité avec le centre-ville, mais cette relation est rendue difficile par l'encaissement de la rivière et affaiblie par la coupure infrastructurelle de l'autoroute urbaine. La place des Artisans à Lille se trouve, pour sa part, au bord du boulevard périphérique à l'entrée d'un quartier resté l'un des plus pauvres de la ville. Enfin, l'espace concerné par la Forêt linéaire est un délaissé d'infrastructures, ultime marge de la ville investie par les campements des migrants. Selon ces situations, ces lieux ne présentent donc pas les mêmes ressources pour acquérir les qualités d'un espace public.

### L'espace public en tant qu'étendue

- 12 Un projet d'espace public consiste à réserver ou à étendre une portion d'espace favorable à la vie sociale. Les projets étudiés permettent de parcourir un gradient du plus vaste au plus réduit (figure 1). La place Jean-Jaurès, à Marseille, présente une surface de 2 ha, bordée par des façades, et un grand rectangle haussmannien souligné par son entourage de platanes. Les bords de Maine sont composés d'une succession d'espaces publics de taille moyenne inscrits dans un nœud de voirie complexifié par les bretelles des parties en tunnel. La place des Artisans occupe moins d'un hectare, comprenant des trottoirs élargis en direction du centre-ville au nord et de la ZAC Arras-Europe récemment achevée à l'ouest. Si la proximité du périphérique inscrivait encore récemment la place dans un continuum d'espaces ouverts peu qualifiés mais portant assez loin l'horizon, la construction d'immeubles de logements et de bureaux successifs a largement atténué cette ouverture. À Paris enfin, le projet se développe sur une bande étroite (moins de 30 m de large) coincée entre le boulevard périphérique d'un côté, surélevé derrière ses talus, et un alignement de bâtiments tertiaires très élevés, enfermant l'espace public dans une sorte de couloir ombragé.

## Créer l'espace public par le projet de paysage ?

- 13 Dans cet échantillonnage de formes sociospatiales, il reste à voir de quelle manière les concepteurs des projets ont voulu faire espace public et dans quelle mesure la critique peut rendre compte de cette intention, de ses succès et échecs.

### De l'espace public comme production sémantique : la Forêt linéaire

- 14 En 2009 l'agence de paysage Arpentère est retenue pour concevoir une première phase du projet dont l'emprise couvre 11 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit alors de « semer les principes et

planter le premier tronçon<sup>5</sup> ». Avant le chantier, un large talus permettant au périphérique de franchir le canal occupait le terrain. Ce talus est coupé et remplacé par un mur en gabion pour que la partie la plus importante de la « forêt » se développe de plain-pied. En hauteur, une bande plus étroite et inaccessible est plantée. Elle est séparée du périphérique par un mur antibruit. Du canal à une nouvelle passerelle piétonne franchissant le périphérique, le boisement se décline en trois milieux distincts : un taillis dense de baliveaux et de jeunes plants, une futaie, composée de sujets tiges, et une prairie arborée où se déploie une structure construite avec de larges grumes, censée offrir un abri et un lieu de nidification pour la faune locale (figure 2). « La création d'un tel dégradé entre jeunes et plus grands arbres introduit l'idée de la forêt qui pousse, grandit et gagne la ville » explique l'agence Arpentère<sup>6</sup>. Mais plutôt que d'être plongés dans une ambiance de forêt que l'espace conçu ne parvient pas à générer, nous avons surtout été marqués par le contraste entre les moyens engagés à proximité des établissements bancaires, et la misère sociale visible sur ses abords pathétiquement « habités » par les sans-abri. La dimension politique du paysage s'exprime ici comme une manifestation des inégalités exacerbées par la confrontation des deux situations dans un espace aussi réduit. Le sentiment d'indécence induit par cette situation tient également à l'usage qui est fait du paysage dans la conception de l'espace public à travers l'idée de « forêt linéaire ». Dans sa situation comme dans ses formes et ses ambiances, cet espace ne fera « paysage forestier » pour personne et, à défaut de pouvoir la matérialiser dans l'espace, cette représentation est d'abord véhiculée dans les mots.

- 15 Le *linguistic turn*<sup>7</sup> opéré dans les sciences sociales considère les discours comme de véritables pratiques spatiales : concevoir un espace public est aussi un travail de conceptualisation, dans le sens noble de la production de sens, et dans sa signification dégradée d'opération de marketing. Le contexte spatial offert aux concepteurs le long de cette section de périphérique ne permet pas de donner à la « forêt » autre chose qu'une fonction promotionnelle, et d'en faire ici une parfaite illustration des frénésies arboricoles actuelles « jusqu'à l'absurde » (Cazi, 2020). Mais plutôt que de dénoncer cet écologisme de façade, il faut relever la signification politique de la forêt même, en tant que lieu. Dans *Être forêt. Habiter des territoires en lutte* (2017), Jean-Baptiste Vidalou souligne à quel point, à travers l'histoire, les forêts ont toujours été des espaces de refuge et de résistance, de luttes politiques et de défense d'usages collectifs. À travers cette continuité de l'usage politique de la forêt, il parvient à donner aux conflits d'aménagement contemporains une profondeur historique. Bien que cette mise en perspective puisse paraître décalée avec un espace urbain aussi incongru, elle lui donne un horizon politique : on entrevoit alors la possibilité – au cas où les sans-abri s'approprieraient les lieux pour les habiter véritablement – que la fonction promotionnelle de la « forêt » puisse s'effacer au profit de sa véritable fonction politique, comme si l'épuisement d'un programme hors-sol cédait devant sa localisation et son occupation. Cette trajectoire paysagère hypothétique redonnerait alors à la forêt sa signification étymologique latine (« dehors », « extérieur », « sauvage ») d'être un espace marginal, cette marginalité étant ici moins le résultat de l'implantation d'une « forêt urbaine » que de sa situation périphérique. Afin que cette marge urbaine ne devienne pas ingouvernable, elle est aujourd'hui placée sous vidéosurveillance et restera quelques années encore – sous l'aspect d'un « showroom forestier » offert aux banques et aux automobilistes – le symbole d'une transition écologique de façade.

Figure 2. La Forêt linéaire



À gauche : images du projet (perspective et plan-masse) ; à droite : deux vues de l'état des lieux en 2018.

Sources : Arpentère, photomontage Agence TER (gauche) ; Denis Delbaere (droite).

## L'échelle politique de l'espace public paysage : des rives nouvelles au Cœur de Maine

- 16 À Angers, l'esplanade engazonnée conçue et mise en œuvre par les paysagistes de Phytolab entre la Maine et le centre-ville génère une forte fréquentation. Mais les festivités qui y ont pris place ont vite provoqué des conflits entre jeunes usagers bruyants et riverains (Mercier, 2019). Cette appropriation témoigne à la fois de la réalité du besoin d'un espace public d'ampleur en centre-ville et en bord de Maine et du dimensionnement insuffisant qui semble lui avoir été accordé. La restructuration des berges et les conflits d'usages qu'elle génère questionnent la capacité du projet d'espace public à favoriser le côtoiement pacifique des publics, des usages et des pratiques, notamment au regard des mesures prises par la municipalité. À la suite de la pétition « Mollo sur la sono » lancée par les commerçants et les riverains, des mesures de restriction des usages, visant une certaine partie de la population (les jeunes noctambules), ont été prises : couvre-feu concernant la consommation d'alcool, restriction de l'usage d'enceintes portatives, patrouilles spécifiques.
- 17 On peut alors se demander si le projet porté par la municipalité précédente, Rives nouvelles, qui voulait se donner les moyens d'une restructuration forte du centre, notamment par la couverture de la totalité de l'autoroute urbaine qui longe le château, aurait suscité les mêmes conflits d'usages. Ce nouveau projet à l'emprise réduite a été morcelé en deux opérations distinctes (centre-ville Maine et quai Saint-Serge)



(figure 3), là où le projet initial reliait d'un seul tenant le quartier Saint-Serge aux prairies de la Baumette sur près de 4 km de linéaire de berges.

- 18 L'élément central du projet est aujourd'hui une simple dalle, entourée de voiries tout aussi, voire plus, circulantes qu'avant. Cette révision à la baisse du projet originel révèle l'une des ambivalences du paysage, entre d'un côté une vision traditionnelle qui s'attache à valoriser un patrimoine existant (et maintenir la tranquillité publique), et de l'autre une vision plus contemporaine qui considère le paysage dans ses dimensions sociales et environnementales, comme un espace vivant. Le projet initial des Rives nouvelles donnait le rôle principal à la Maine, en réinvestissant ses berges, les rendant « agréables à parcourir, en contact quotidien avec la nature, avec les eaux et ses pratiques, en continuité des grands espaces naturels d'amont et d'aval<sup>8</sup> ». Cette ambition s'illustre à travers deux grandes intentions : assurer une continuité piétonne le long des berges en remodelant les espaces urbains sur plus de 300 ha, « projet aux grandes qualités écologiques et paysagères, avec une trame verte et bleue magnifiée<sup>9</sup> », retisser le lien entre la ville et sa rivière en restructurant complètement l'espace occupé par les voies sur berge par des gradins qui auraient permis un accès à l'eau, la gestion des crues à travers « un paysage en mouvement<sup>10</sup> ».
- 19 Or, le projet réalisé a pris la forme de deux espaces morcelés n'établissant aucun contact physique entre eux et avec la Maine. Le premier, le centre-ville Maine, reproduit dans sa conception des situations paysagères préexistantes sur la rivière. Au spectacle de ses crues depuis les ponts, à la vue panoramique sur son cours depuis les tours du château et au belvédère de la promenade du Bout du Monde, s'ajoutent deux miradors permettant de contempler en surplomb la Maine, l'esplanade engazonnée et le petit belvédère prolongeant la montée de la cathédrale. Le second, le parc Saint-Serge, a perdu sa qualification de « quai », n'établissant à ce jour aucun contact, ni physique ni visuel, avec la Maine. L'intervention paysagiste impose cette grande échelle de l'espace public (le paysage) à un territoire initial trop morcelé, comme cela se voit dans la plupart des projets de parcs urbains ou de trames d'espaces publics imaginés depuis l'après-guerre dans les grands ensembles, les villes nouvelles et les ceintures périurbaines (Delbaere, 2011 ; Folléa, 2019). Le moyen terme recherché ici produit des espaces publics morcelés qui, bien que présentant l'apparence d'un paysage verdoyant, n'en possèdent ni l'échelle ni la capacité à organiser à *distance* le partage de l'espace public.

Figure 3. Centre-ville Maine



À gauche : document cadre du projet « Angers Rives nouvelles » en 2013 (Atelier Grether, Phytolab) ; à droite : en haut, dessin du projet « Cœur de Maine » en 2015 (Phytolab) ; en bas, l'esplanade le jour de sa réouverture après le confinement du printemps 2020.

Source : Atelier Grether et Phytolab.

## Un espace en mal de public : la place des Artisans

- 20 « Y'a rien pour accrocher les vélos, y'a pas de poubelles, pas d'abri quand il pleut. » En écoutant les quelques passants présents sur la place des Artisans à Lille en cette journée de juin 2019, il est difficile de comprendre à quels besoins répond cet aménagement flambant neuf et presque vide... Le projet insère ici un espace dont la dimension publique et vivante était décrétée *a priori*, à l'image des photomontages d'avant-projet qui montrent une surface blanche et polie, plane et sans obstacles, servant de socle au bâtiment (figures 4 et 5). Ce programme, au mieux prospectif, reste à ce stade plutôt incantatoire.
- 21 Le projet a été confié à l'atelier de paysage Leblanc-Vénacque. Les paysagistes ont pris au pied de la lettre la commande (en partie implicite et fantasmée) en cherchant à faire d'un simple parvis une véritable place<sup>11</sup>. Ici le sol joue un rôle de facilitation des rapports sociaux : on accède au parvis sans aucun obstacle, il s'arpeute en tous sens. La place est un plateau traversant sur lequel on a supprimé les édicules et les ressauts, gommé les pentes par une mise en tension du nivellement, et limité le mobilier au strict minimum. Les traversées ont été anticipées, les effets de couloir supprimés, le sol porteur amené jusqu'au pied des arbres. Rien ne vient entraver la liberté de mouvement car les concepteurs ont tenu l'espace ouvert pour une condition nécessaire à l'éclosion de rapports sociaux en public. Le sens politique du projet se joue en partie ici, à l'échelle de l'expérience immédiate du piéton. Attachés à l'idée d'un espace « capable », c'est-à-dire favorisant les usages sans les forcer, les concepteurs ont prévu

un grand nombre d'assises, veillant à ne jamais contraindre, les préférant filantes plutôt qu'individuelles.

- 22 Les concepteurs semblent donc avoir rendu possible un embryon de vie sociale sur ce bel espace public mais, la Cité des métiers n'en tourne pas moins le dos à la place. Les flux d'accès se font plutôt par le parking, alors que l'équipement est orienté de l'autre côté, vers le centre-ville et le métro, plutôt que vers le faubourg d'Arras. Le doute s'installe alors : et si la création d'un espace commun n'était pas l'objectif premier ? Revenant sur la genèse de l'opération, un acteur impliqué dans la maîtrise d'ouvrage confirme : « L'avantage c'est que cette place, tout le monde s'en foutait. » Le lieu se prête alors à une autre lecture, et les fantasmes d'agora laissent place à une autre fonction politique de l'espace, celle d'incarner l'expression du pouvoir, ce que corrobore l'importance du budget : à 350 € par m<sup>2</sup>, le projet est trop cher pour une place sans programme réel. Surtout, le choix d'un tel registre accentue le décalage du projet avec son contexte au lieu d'en favoriser la greffe. Par-delà les discours, le projet émane d'un regard institutionnel qui préfigure le changement souhaité du quartier en témoignant, par l'ampleur de l'investissement consenti, de sa propre détermination. Et les concepteurs sont aussi partie prenante de ce mécanisme, à leur insu, pris au piège par l'importante dotation dont a bénéficié l'espace public. La rencontre des entreprises du chantier a confirmé cette intuition d'une place traitée pour elle-même, comme un bel objet, presque indépendamment des enjeux d'usage (figures 4 et 5).
- 23 Contrairement aux autres exemples étudiés, la place des Artisans est un espace public qu'on n'attendait pas : une place créée *ex nihilo*, où les velléités d'appropriation n'ont pas encore de prise. Cela ne met que mieux en exergue la valeur politique projetée *a priori* sur l'espace urbain par celles et ceux qui l'aménagent. Entre dimension performative, prégnance des automatismes praticiens ou techniciens, et réelle volonté de bien faire, il est difficile de faire la part des choses. Il n'en reste pas moins que cet espace a certainement un avenir d'espace public. Les inévitables skateurs ont détourné, comme il se doit, les banquettes pour la glisse, conquérant, au prix d'une négociation avec les services de la ville, la reconnaissance de cet usage par la modification des bancs, trop fragiles lors de leur livraison. Ces premières appropriations d'un lieu après livraison, usages pionniers gagnant sur l'espace de proche en proche, sont les timides prémices d'un espace urbain partagé.

Figure 4. La Cité des métiers et la place des Artisans, photomontage de l'avant-projet



Source : <https://www.lille.fr/Nos-equipements/Eurartisanat>

Figure 5. La place des Artisans au lendemain de son ouverture



Source : Frédéric Delesalle, pour l'agence Leblanc-Venacque.

## Le paysage submergé : la place Jean-Jaurès

- 24 La place Jean-Jaurès fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre pour sa requalification en 2016 (figure 6). Mais, dès l'automne 2015, des habitants et usagers – réunis dans l'Assemblée de la Plaine – se mobilisent contre ce qui est perçu comme un processus de gentrification et une « montée en gamme du marché<sup>12</sup> ». Le collectif expose ses craintes de voir les moins favorisés obligés de quitter le quartier<sup>13</sup>. Il souhaite défendre l'identité « populaire et vivante<sup>14</sup> » de la Plaine et prend l'initiative de nombreuses actions festives, de débats et d'appropriation de la place. La

communication via les affichages sur la voie publique, la page facebook, le journal *Sous le soleil la plaine* (à partir de 2017), les conférences de presse, ainsi que l'organisation d'événements festifs recherchent un rassemblement large. De quelques dizaines de personnes en 2015<sup>15</sup>, le collectif devient un groupe plus important, rallié ces dernières années par des sympathisants de la France entière. Les actions organisées sur la place par le collectif prendront fin en octobre 2018 avec un projet de ZAD, symbolisé par la reconstruction d'une charpente venant de Notre-Dame-des-Landes. La réaction des pouvoirs publics fut radicale : la place se trouva enclose entre des murs de 2,5 m de haut, et l'événement médiatisé dans la presse nationale à la suite de violents affrontements. Avant ce coup d'arrêt brutal, la Plaine aura été le territoire d'inscription et d'expression d'une réflexion collective à propos de la ville et de sa fabrication, retrouvant apparemment le sens social que l'espace public a depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle : espace de rassemblement du « peuple » et d'expression de ses conflits avec l'État. Mais le corrélat de cette situation est que le projet de paysage se trouve ici comme enseveli sous la confrontation politique. Au dire du paysagiste comme de certains témoins, fort peu d'échanges ont concerné les projets soumis, il n'a pas été question de formes et de qualités spatiales, mais « que » de politique, c'est-à-dire des manières de débattre, de décider et d'agir ensemble.

- 25 Pourquoi ni la maîtrise d'ouvrage ni la maîtrise d'œuvre n'ont-elles pas tenté d'intégrer les actions de l'Assemblée dans le processus de projet ? Si la Plaine avait été la scène d'un espace public au sens de Jürgen Habermas, l'assimilation de cette activité démocratique aurait sans doute été tentée. Mais la Plaine est-elle encore un lieu public ? Cette dernière suppose, dans une perspective habermassienne, que toute personne qui active l'espace de représentation publique se reconnaisse comme élément de la société, et que les libertés d'action et d'accès accordées à tous concernent les interactions sociales, et non les conditions architectoniques. Or, l'opposition au projet aura confondu dans les mêmes slogans et les mêmes arguments deux réalités sociales distinctes qui ne répondent ni l'une ni l'autre à ces conditions. D'une part, une communauté d'habitants du quartier, formant une classe de confort éduquée qui revendique la place comme un bien commun, y agit et s'exprime à son propos en tant que citoyens. D'autre part, une « population » ou un « peuple » plus diffus qui occupe, se déploie, vit, anime et marque l'espace public sans prétendre ni le penser ni en prendre soin. Si la première catégorie sociale peut constituer un public au sens de Jürgen Habermas, une partie du « peuple de la plaine » se sent exclue de la société nationale, et refuse d'être le jouet d'une maîtrise d'ouvrage en quête de mixité sociale. Cette désagrégation sociale bouleverse la notion même d'espace public comme lieu de confrontation de la société et de l'État. Elle produit plutôt ce que Ludger Schwarte, reprenant les analyses de Platon, appelle une théâtralisation de l'espace public<sup>16</sup>. Or, il ne faut pas confondre les qualités insurrectionnelles de la scène publique et les qualités conviviales de l'espace du commun. Ces confusions de « publics » rendent déjà périlleuse l'intégration de l'opposition dans le projet. Mais la brutalité de la mairie s'explique aussi comme une réaction à l'action directe sur l'espace, qui a paradoxalement constitué l'impossibilité la plus radicale de consensus ou d'intégration de la « pratique habitante » dans le processus de projet. Si cette action s'était structurée comme un projet alternatif d'aménagement, sans doute des tentatives de consensus auraient-elles été tentées. Mais cette action ou cette pratique est antiprojectuelle car elle s'incarne par une résistance à la structuration, à la formalisation et à la symbolisation de l'espace ; en un mot à son dessin.

Figure 6. La place Jean-Jaurès à Marseille



De gauche à droite et de haut en bas : vue de la place avant-projet le 8 janvier 2017 ; vue aérienne du projet de l'agence APS ; vue du mur installé pendant le chantier autour de la place par la maîtrise d'ouvrage ; vue sur une inscription au sol pendant le chantier et la journée de terrain.

Sources : Alexandra Biehler (haut gauche) ; agence APS (haut droite) ; *Le Moniteur*, 2018 (bas gauche) ; Sabine Ehrmann (bas droite).

## Deux dialectiques pour une critique du projet d'espace public

- 26 La capacité du projet de paysage à faire espace public se heurte à de nombreuses difficultés. La démarche critique tente alors de préciser les conditions dans lesquelles le projet de paysage peut atteindre cet objectif, du moins s'inscrire dans une dynamique qui y mènerait. Deux de ces conditions, mettant en dialogue des pôles notionnels distincts, se dégagent de nos explorations.

### Le programme et le lieu

- 27 La capacité des projets à favoriser une appropriation publique de l'espace semble fortement corrélée au statut sociospatial du lieu concerné. Plus ce lieu est central, situé en milieu densément peuplé, dans un rapport de proximité avec un centre ou ses faubourgs immédiats, plus le projet d'espace public peut s'appuyer sur des pratiques et des usages, ainsi que sur un imaginaire, déjà installés. Le caractère public préexiste alors au projet. Ce n'est pas le projet mais le lieu qui porte la potentialité de l'espace public. Quand celle-ci est nulle, comme dans le cas de la Forêt linéaire, on voit que les aménageurs compensent l'abstraction dans laquelle le projet opère par une surenchère

sémantique misant sur une performativité illusoire. À Lille et à Angers, sur des lieux déjà investis mais concernant des espaces de faubourg contrariés par les coupures infrastructurelles, la publicité des espaces produits ne peut être déniée mais reste fragile. L'esplanade verte d'Angers a posé des problèmes de gestion dès son ouverture, dès lors qu'elle installe une charge de publicité forte sur un lieu qui en est peu pourvu. À Lille, le rêve des concepteurs de créer une place publique *ex nihilo* semble perdu, mais on ne peut dénier au projet la capacité d'installer les premières bases d'une appropriation publique par certaines pratiques sportives et l'inscription de parcours nouveaux. Le cas marseillais nous montre une autre facette de cette primauté du lieu sur le projet car ici la localisation fait de la Plaine un espace public déjà pleinement constitué avant le projet, si bien que ce dernier n'apparaît plus comme le générateur, mais comme l'agresseur de cette publicité. Le projet s'expose à la contestation, et aura peut-être servi plus à révéler une publicité préexistante et sous-évaluée par la maîtrise d'ouvrage, qu'à soutenir ce caractère : erreur d'appréciation qui aura été payée chèrement.

- 28 Ce dernier cas doit être médité car il nous préserve d'une erreur d'appréciation qui serait induite par une considération trop rapide des cas d'étude, et qui tendrait à faire croire que le succès d'un projet d'espace public est proportionnel à son degré d'insertion urbaine : plus il concernerait un espace urbain déjà constitué, plus le projet d'espace public trouverait à s'établir aisément. Il semble au contraire que la marge d'action du projet de paysage se situe plutôt sur les espaces intermédiaires, caricaturalement liés aux environnements périurbains : trop éloigné des lieux de vie, l'espace public ne peut s'affirmer en dépit de la qualité de sa conception, mais trop inséré dans ces lieux de vie, il y perturbe une forme de vie sociale déjà installée et dont l'organisation relève sans doute d'une autre instance que celle du projet.

## L'étendue et l'usage

- 29 Une autre dialectique traverse les cas d'étude et semble régir leur capacité à faire espace public. Celle-ci montre que la capacité à organiser un partage convivial de l'espace dépend largement de l'étendue, de l'échelle de l'espace aménagé et de sa capacité à s'ouvrir à ses horizons. À Paris, l'espace étrié des bords de périphérie ne parvient pas à opérer un partage décent entre des fonctions et des pratiques fondamentalement différentes et volontiers en conflit. À Lille, le nivellement de la place et sa structuration sont parvenus à donner consistance à un espace public inventé de toutes pièces, et les usages semblent voisiner pacifiquement pour l'instant, malgré le conflit qui est survenu dès la réception des travaux lorsque les bancs publics ont été investis par les sports de glisse. À Angers, l'étendue plus vaste permet une grande diversité de flux et d'usages, mais le morcellement des espaces, induit par la révision à la baisse des ambitions du projet initial, ne permet pas d'éviter les tensions entre certaines pratiques, conduisant finalement à une série d'interdictions paradoxales sur des espaces censés être libres et ouverts. Il est trop tôt pour juger de ce que sera la vie publique sur la place Jean-Jaurès à Marseille, d'autant que la lutte intense qui s'y est jouée laissera des traces dans les consciences et peut-être dans les pratiques du lieu. Il n'y a pas de raison toutefois de douter que, compte tenu des qualités morphologiques et de la situation du lieu, cette place formera un espace public bénéficiant de la vitalité de son appropriation effective. Ces observations vont dans le sens de cet « urbanisme de distance » défendu par le paysagiste Gilles Vexlard (Vigny, 1998), pour qui la

conception des espaces publics par le paysage se justifie précisément par sa capacité à opérer un partage pacifique de l'espace grâce à son étendue. Cet urbanisme est particulièrement adapté là où la densité des espaces publics urbains ne parvient plus à l'opérer hors du régime de la clôture et de la séparation, dont les dispositifs de résidentialisation disséminés en ville sont une forme désormais banale.

## Conclusion

- 30 Au sortir de cette analyse, qu'il faudra mettre à l'épreuve d'autres investigations, il est nécessaire de revenir sur les deux questions qui guident cet article : en quoi le projet de paysage rencontre-t-il la dimension du politique à travers la production d'espace public ? Et comment la critique peut-elle rendre compte de cette capacité ?
- 31 En montrant que les potentialités du projet de paysage à faire espace public dépendent essentiellement du lieu du projet, compris comme cadre sociospatial préexistant, ainsi que de l'étendue qui lui est associée, notre analyse peut sembler minorer la capacité de l'activité des concepteurs à agir sur la dimension politique de l'espace. C'est indéniable si on réduit cette activité au dessin des espaces et à leur structuration spatiale au moyen de tracés, de terrassements, de plantations. Un projet de paysage, même superbement dessiné et composé, ne peut produire de l'espace public que si son cadre social et morphologique le permet. Cependant, il y réussira d'autant mieux si sa composition et sa mise en forme exploitent de façon créative ces qualités premières. À l'inverse, nous connaissons tous des lieux dont la vocation publique est forte mais qu'un dessin inadapté a aseptisée.
- 32 En rabattant la prétention du projet de paysage à faire espace public sur les enjeux de l'implantation, de la localisation et du dimensionnement initial, ne déplace-t-on pas en définitive la dimension politique de la sphère du *design* vers celle du *planning*. Il s'agit alors de remonter de l'aval à l'amont l'action paysagère (Davodeau, 2021) pour exiger de la maîtrise d'ouvrage et des instances planificatrices une approche de la programmation fondée sur la prise en compte des contextes concernés, au moyen d'une lecture, d'une écoute et d'un relevé attentif de l'existant. Pour les créations d'espaces publics, cela implique une ampleur de vue conduisant à réserver, grâce aux documents d'urbanisme par exemple, des superficies généreuses et ouvertes, insérées, comme dans les stratégies de systèmes de parcs puis de trames vertes, dans des continuités territoriales et paysagères effectives (Estienne 2007 et 2010). Le témoignage des paysagistes qui ont œuvré au sein d'organismes de planification concordent tous sur cette double orientation de leur travail, mais déplorent aussi l'écoute trop limitée qui leur a été accordée<sup>17</sup>. C'est en mettant en lumière la nature et les effets de ces décisions premières, prises notamment dans les phases préparatoires et programmatiques des projets d'espaces publics, que la critique pourra repolitiser le projet de paysage. Cela pose de nombreuses difficultés, dues tant à la rareté et à la dispersion des archives de ces décisions fondamentales qu'au peu de valeur qui est généralement accordé à ces formes non spectaculaires de l'exercice du projet (Delbaere, 2016). Y parvenir provoquera sans doute l'émergence de méthodes et surtout de modes de diffusion d'une critique de l'espace public plus collective, ayant l'ambition de susciter le débat, y compris au sujet de ses modalités mêmes.



Tableau 1. Synthèse des quatre cas de projets d'espace public suivant les trois catégories établies : lieu, programme, étendue

Projet	Place Jean-Jaurès (dite La Plaine) Marseille	Centre-ville Maine Angers	Place des Artisans Lille	Forêt linéaire Paris
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Soleam	Ville d'Angers	Ville de Lille	Ville de Paris
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Agence APS (+ Sitétudes, Duchier + Pietra Architectes, Lamoureux, Ricciotti, Adret, Horizon Conseil, JML Consultant, les éclairieurs, CEC)	Agence Grether urbanistes (+ Phytolab paysagistes, Contrepoint, MRS Partner, SCE)	Agence Leblanc-Vénacque	Arpentère paysagistes (+ Ségic, Confluences, MTD A). GPRU Paris Nord-Est, Dusapin-Leclercq architectes-urbanistes et TER, paysagistes
<b>Lieu</b>	Place publique de faubourg populaire proche du centre-ville qui accueille un grand marché très connu des Marseillais	Rives de la Maine, entre centre-ville et voies sur berge (promenade en pied de château, parking à ciel ouvert, remontées circulantes des voies sur berge et délaissés)	En bordure de périphérique bruyant, en marge d'un quartier populaire densément peuplé	Délaissé d'infrastructure investi par des campements d'exilés et de migrants reliant le parc de la Villette et le centre historique de Saint-Denis
<b>Programme</b>	Requalification en place piétonne avec piste cyclable, aire de jeux, emplacements pour terrasses et accueil du marché	Aire de jeux, promenade, mail de platanes, esplanade engazonnée sur dalle, passerelle pour le passage du tramway, des piétons et cyclistes	Esplanade, parvis de la Cité des métiers, espace de skating	Corridor écologique et parc-sculpture
<b>Étendue</b>	Grand rectangle haussmannien de 2 ha encadré d'immeubles	Succession sur 3 ha d'espaces publics de taille moyenne entre falaise et rivière	Place de moins d'1 ha, inscrite dans un continuum d'espaces ouverts peu qualifiés	1,1 ha de bande ombragée de 30 m de large, entre les talus du boulevard périphérique et les bâtiments hauts
<b>Date de livraison</b>	2021	2019	2019	2016
<b>Coût</b>	15 millions € TTC	20 millions € HT	4,9 millions d'euros HT	6 millions € HT

## BIBLIOGRAPHIE

Blanchon, B., « Criticism: the Potential of the Scholarly Reading of Constructed Landscapes. Or, the Difficult Art of Interpretation », *Journal on Landscape Architecture, JoLA*, vol. 11, n° 2, 2016, p. 66-71.

Boutinet, J.-P., « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Les Carnets du paysage*, n° 7, 2001, p. 64-83.

Boutinet, J.-P., « Naissance et destin de l'espace architectural ; du projet à l'objet transitoire », chapitre 5, dans *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 1990.

Cazi, E., « Poussée des villes-forêts : jusqu'à l'absurde ? », *Le Monde*, 16 novembre 2020.

Davodeau, H., *L'Action paysagère : construire la controverse*, Versailles, Éditions Quae, coll. « Synthèses », 2021.

Delbaere, D., *Table rase et Paysage. Une exploration des paysages de la modernité pour un renouveau critique du planisme*, Paris, Éditions Pétra, 2016.

Delbaere, D., *La Fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, 2011.

- Estienne, I., « L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes : le cas de la métropole lilloise », thèse de doctorat, université de Lille 1, 2010.
- Estienne, I., « Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme : les exemples de Lille et Dunkerque », *Territoire en Mouvement*, n° 2, 2007, p. 83-101.
- Folléa, B., *L'Archipel des métamorphoses. La transition par le paysage*, Marseille, Éditions Parenthèses, coll. « La nécessité du paysage », 2019.
- Forestier, J. C. N., *Grandes Villes et Systèmes de parcs*, Paris, Norma, 2001, 384 p.
- Foucault, M., « Qu'est-ce que la critique ? », conférence donnée le 27 mai 1978, devant la Société française de philosophie, URL : <http://1libertaire.free.fr/MFoucault109.html>
- Habermas, J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1978), préface inédite de l'auteur, traduit de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1998.
- Lévy, J. et Lussault, M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.
- Mercier, C., « Angers. "Mollo sur la sono" : un groupe de riverains dénonce la pollution sonore », *Ouest France*, 18 octobre 2019.
- Schwarte, L., *Philosophie de l'architecture*, traduit de l'allemand par O. Mannoni, Paris, Éditions de la Découverte, coll. « Zones », 2019.
- Tran-Mignard, E. (dir), *Contrastes. Arpentère – Paysages et projets urbains*, Paris, Archibooks, coll. « Carré d'angles », 2019, p. 32.
- Vidalou, J-B., *Être forêt. Habiter des territoires en lutte*, Paris, Éditions de la Découverte, coll. « Zones », 2018.
- Vigny, A., *Latitude Nord. Nouveaux paysages urbains*, Arles, Actes Sud, 1998.

## NOTES

1. Premières recensions (octobre 2019) : *Urbanisme, Werk, bauen + wohnen, Volume, Le Visiteur, Traits urbains, Tous urbains, Topos, Tracés, Lotus, Marnes, OASE, Paysageur, Ecologik, JoLA, LAF (Landscape Architecture Frontiers), Log. Observations on architecture and the contemporary city, Les Cahiers de l'École de Blois, Les Carnets du paysage, Criticat, Les Annales de la recherche urbaine, Anthos, Page Paysage, BanC public, Landscape Research, Scape, Faces, Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, Métropolitiques, Openfield, Expériences de paysage, Projets de paysage.*
2. Par exemple, la revue en ligne *BanC public* s'est donnée cette mission de diffusion, comme la revue *JoLA* avec sa rubrique « Under the Sky ».
3. Le GPRU Paris Nord-Est est mené pour la ville de Paris par l'agence Dusapin-Leclercq architectes-urbanistes et l'agence TER paysagistes de 2003 à 2011.
4. Dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, Jean-Claude Nicolas Forestier propose l'idée d'un système de parcs autour de la capitale. Voir Forestier, 2001.
5. Propos de l'agence Arpentère, dans Elisabeth Tran-Mignard (2019).
6. Propos de l'agence Arpentère, *ibid.*, p. 34.
7. Cette position épistémologique « consiste à reconnaître l'importance de la dimension langagière pour l'approche des phénomènes sociaux, spatiaux, historiques » (Lussault, dans Lévy et Lussault, 2003, p. 566).

8. Atelier Grether, Phytolab, Contrepoint, MRS Partner, SCE. 2013, plan-guide Rives nouvelles.
  9. *Ibid.*
  10. *Ibid.*
  11. Entretien avec C. Leblanc, 18 juin 2019.
  12. Terme utilisé par les pouvoirs publics. Nous basons l'ensemble de notre description sur des observations de terrain d'Alexandra Biehler, sur les entretiens menés avec des habitants et des usagers du site, et sur l'étude des documents produits par les différents acteurs depuis 2015 (travail effectué dans le cadre d'un projet de recherche : « Étude des transformations des pratiques par le projet : place Jean-Jaurès, à Marseille »).
  13. Par exemple dans les tracts distribués dès les premières manifestations de 2015, à l'entrée des « ateliers de réflexions » organisés par la Soleam en novembre et décembre 2015.
  14. <https://www.facebook.com/assembleedelaplane/>
  15. Estimation lors des premières réunions à l'automne 2015. Anciennement intitulé La Plaine sans frontières, constitué à la fin des années 1990, ce collectif s'était déjà mobilisé face à l'installation des grilles autour du jardin sur la place, mais aussi pour des événements festifs comme le carnaval du quartier et lors de l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le quartier en 2016.
  16. La théâto-cratie est un régime qui livre les décisions politiques à la sensibilité et à l'opinion d'un public qui se tient hors de la scène publique. Ce public, contrairement à celui d'Habermas, n'est pas un public de citoyens. Dans le contexte d'une société athénienne où la citoyenneté est un privilège accordé à une part restreinte de la population, « la sphère publique (« *to theatron* ») est un élément constitutif de la démocratie, précisément parce qu'elle n'est pas un élément de la sphère politique ou de la société. » (Schwartz, p. 225 et 231).
  17. Sur ce point, voir les travaux du séminaire « PlanPaysage » qui opère depuis 2015 une relecture et une collecte de témoignages sur les travaux des paysagistes au sein des Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine (Oream), <https://planpaysage.hypotheses.org/>
- 

## RÉSUMÉS

Depuis 2018, un collectif de praticiens et de chercheurs issus des écoles de paysage et/ou d'architecture, constatant la rareté de la critique des projets d'espaces publics, et particulièrement des projets de paysage qui les portent, cherche à définir les conditions épistémologiques d'une telle critique. À travers cette entreprise, il interroge la dimension politique du projet d'espace public. L'article présente quatre expériences collectives de critiques de projets de paysage réalisées par ce collectif entre 2018 et 2020 : la Forêt linéaire (Paris), le Cœur de Maine (Angers), la place des Artisans (Lille) et la place Jean-Jaurès (Marseille). L'article tire de ces analyses critiques deux axes, la dialectique du programme et du lieu, et celle de l'étendue et des usages, pour construire une évaluation de la potentialité des projets de paysage, en faisant espace public, à assumer leur visée politique.

Since 2018, a group of practitioners and researchers from schools of architecture and/or landscape architecture noting the scarcity of criticism of the landscape architecture of public spaces, and particularly of the landscape projects at the inception of these spaces, has been seeking to define the epistemological conditions for such a critique and has thus investigated the

political dimension of the designing of the public space. The article presents four critiques carried out by the group between 2018 and 2020 of landscape projects: the Linear Forest (Paris), the Coeur de Maine (Angers), the Place des Artisans (Lille) and the Place Jean-Jaurès (Marseille). Based on these critiques, the article identifies two guidelines to assess the potentiality of landscape projects in assuming their political objective in the creation of the public space: the dialectic of the programme and the place, and the dialectic of its extension and the uses made of it.

## INDEX

**Keywords** : critique, public space, landscape project, debate, politics

**Mots-clés** : critique, espace public, projet de paysage, débat, politique

## AUTEUR

### COLLECTIF CRITIQUE ET PROJET DE PAYSAGE

Une quinzaine de praticiens et de chercheurs des écoles françaises d'architecture et/ou de paysage sont regroupés dans un collectif qui cherche à expérimenter et théoriser la critique des projets d'espaces publics, et plus particulièrement de projets de paysage. Ce collectif est constitué de Alexandra Biehler, Bernadette Blanchon, Hervé Davodeau, Denis Delbaere, Sabine Ehrmann, Olivier Gaudin, Élise Geisler, Philippe Hilaire, Sonia Keravel, Jean-Baptiste Lestra, Audrey Marco, Hélène Soulier, Lolita Voisin.